



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Grenoble



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ardèche
éducation
nationale

Privas, le 31 janvier 2020

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des écoles publiques

Objet : Labellisation des écoles en démarche de développement durable (E3D)

Nom
du service
Education Physique et
Sportive

Le monde vit actuellement une époque de transitions profondes dont nous connaissons les points d'entrée, mais pas précisément les points de sortie. Dans une telle évolution, l'École, qui participe activement avec ses partenaires à la formation des citoyens actifs et des décideurs de demain, doit agir en prenant toute sa place.

Réf. : PG/RB

L'académie de Grenoble, conformément à la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 et à la circulaire Transition écologique – *Nouvelle phase de généralisation de l'EDD - EDD 2030* (BO n°31 du 29 août 2019) lance sa **campagne 2020 de labellisation** des écoles/établissements en démarche de développement durable (E3D).

Affaire suivie par
Rodolphe BERTHAUD

Cette procédure s'adresse à toutes les écoles qui désirent obtenir le **label « école en démarche de développement durable »**.

Téléphone
04 75 66 93 12
Télécopie
04 75 66 93 01
Mél :

Demander la labellisation

rodolphe.berthaud@ac-grenoble.fr

Pour obtenir le label, les écoles doivent déposer un dossier de demande de labellisation auprès de la DSDEN et du rectorat.

www.ac-grenoble.fr/ja07

Il comprend :

- La fiche de demande de labellisation (fiche 1)
- La fiche « radar Ecoles » qui est une grille d'auto-positionnement sous un format tableur avec un radar de visualisation (fiche 3).

18, place André Malraux
07006 Privas Cedex

Pour information, les écoles trouveront également en ligne :

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 h

- une fiche pratique présentant la démarche et donnant toutes les informations utiles pour remplir la fiche « radar » (fiche 2)
- une fiche récapitulatif l'ensemble des interlocuteurs académiques et départementaux de l'EDD (fiche 4).

Vous trouverez ces éléments en PJ. Si besoin, un accompagnement peut être proposé auprès du CPD EPS chargé de mission ou d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Les écoles demandent à être labellisées sur un niveau spécifique. Il existe trois niveaux de labellisation :

Niveau 1 : engagement dans la démarche - L'école en tant que structure éducative, a amorcé une démarche d'éducation au développement durable et de gestion durable sur quelques champs du développement durable.

Niveau 2 : approfondissement de la démarche - L'école est installée dans la démarche de développement durable en relation avec son territoire.

Niveau 3 : déploiement de la démarche - L'école a développé une expertise, l'ensemble de ses équipes sont impliquées sous une forme ou une autre, en relation avec le territoire et elle conduit une évaluation de la démarche et des résultats obtenus sur les différents champs éducatifs et de gestion.

Les dossiers sont à renvoyer sous format numérique au CPD EPS chargée de mission EDD SI rodolphe.berthaud@ac-grenoble.fr ainsi qu'à genevieve.decarre@ac-grenoble.fr pour le rectorat.



Validation des demandes de labellisation.

Les dossiers seront étudiés par une commission de labellisation départementale composée de :

2/2

- un ou les coordonnateurs académiques EDD et/ou leur représentant
- la chargée de mission académique EDDSI
- le/la ou le(s) référent/e/s EDD du département
- l'IEN en charge de l'EDD dans le département
- le/la chargé(e) de mission EDD de la DSDEN

La commission départementale de la labellisation émet un avis sur la demande de l'école. Cet avis peut être :

- pour le niveau 1 : favorable / défavorable.
- pour le niveau 2 : favorable / défavorable / demande d'éléments complémentaires, d'entretien ou visite d'établissement / proposition du niveau 1 de labellisation.
- Pour le niveau 3 : défavorable / proposition du niveau 1 / proposition du niveau 2 / visite d'établissement. Le niveau 3 est attribué définitivement après la visite d'établissement.

Les avis de la commission me seront transmis pour décision finale.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement mais la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Il donne droit :

- à utiliser le logo « E3D » sur tous les courriers de l'école et à l'afficher dans ses locaux,
- à disposer d'un accompagnement renforcé pour sa mise en œuvre et le passage au niveau de labellisation supérieur.

Il est attribué pour une durée de 5 ans.

Calendrier pour la campagne 2020 :

- Envoi des dossiers par les écoles : **20 mars délais de rigueur,**
- Réunion des commissions de labellisation : **avril**
- Visites des écoles (niveaux 2 et 3) : **mai et juin**

Pour le recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche



Patrice GROS